



- Point n° 3 -

Mise en place du comité permanent de concertation pour l'Eco-Vallée

1 Objectifs du comité

L'objectif du comité est de renforcer et de pérenniser l'action de l'EPA en matière de concertation. Il s'agit, tout en continuant les procédures de concertation et d'enquêtes publiques engagées à l'occasion des opérations d'aménagement menées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA de bâtir un dispositif permanent qui permette la poursuite de la concertation autour des principaux axes et orientations posés dans le projet de territoire et le protocole de partenariat. Ce dispositif doit permettre d'échanger de manière large et ouverte autour des enjeux et problématiques majeurs à traiter sur le territoire de l'OIN, d'élaborer collectivement des orientations partagées et d'adapter l'action de l'EPA à ce contexte général et à ses évolutions.

Ce dispositif reprend et poursuit la dynamique engagée à l'automne 2011, lors des ateliers d'acteurs du projet de territoire au travers de la création d'un comité permanent de concertation sur l'Eco-Vallée, dont le fonctionnement et l'animation sont placés sous la responsabilité de l'EPA Plaine du Var.

Le comité permanent de concertation a vocation d'aborder tous les thèmes et des questions d'intérêt général au regard des problématiques présentes dans la Plaine du Var, inscrites dans le projet de territoire qui constitue, avec le protocole de partenariat, le cadre de référence pour la qualité environnementale de l'aménagement et de la construction, et la charte de la biodiversité, le fondement d'une vision cohérente de l'action de l'EPA.

2 Composition du comité

La composition du comité a été conçue pour prendre en compte les principales parties prenantes au projet Eco-Vallée, rassemblées en suivant le principe des cinq collèges mis en œuvre à l'occasion du Grenelle de l'environnement qui avaient été associés aux ateliers d'acteurs du projet de territoire ; soit : l'Etat, les élus des collectivités locales, les associations, les acteurs économiques (organisations patronales et salariales) et des personnalités qualifiées. Sur la base de huit représentants par « collège », ce comité est composé de quarante membres.

De façon à ne pas créer de confusion et à assurer une autonomie de ce comité vis-à-vis du fonctionnement institutionnel de l'EPA, il est posé un principe de non cumul entre la position d'administrateur de l'EPA et de membre du comité permanent de concertation.

- Collège « Etat » : il appartiendra à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes de désigner les 8 représentants.
- Collège « élus des collectivités locales », selon la répartition suivante : Conseil régional, 2 membres ; Conseil général, 2 membres ; Métropole Nice Côte d'Azur, 4 membres.
- Collège « socio-professionnels » :
 - Un représentant de la CGT
 - Un représentant de FO
 - Un représentant de la CFDT
 - Un représentant du MEDEF 06
 - Un représentant de la CGPME 06
 - Un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie NCA
 - Un représentant de la Chambre d'agriculture
 - Un représentant de la Chambre des métiers et de l'artisanat
- Collège « associations » :
 - Le président de l'association Région Verte ou son représentant
 - Le président de l'association Métropole Bleue ou son représentant
 - Le président local de l'association France Nature Environnement ou son représentant
 - Le président du comité de quartier Saint Isidore ou son représentant
 - Le président du comité de quartier Crémat ou son représentant
 - Le président de l'association des propriétaires des Iscles ou son représentant
 - Le président de l'association Côte-d'Azur industries de la plaine du Var (C.A.I.P.D.V) ou son représentant
 - Le directeur général de Team Côte d'Azur ou son représentant
- Collège « personnalités qualifiées »
 - M. Barré, directeur de l'IMREDD, Université Nice Sophia Antipolis,
 - M. Giraudon, président du club des dirigeants de Sophia Antipolis,
 - M. Benaim, Vice Président de l'ordre des Architectes de la région PACA
 - M. Touraille, directeur de Nice Matin,
 - M. Roux, président du conseil de développement durable et de proximité de la métropole NCA,
 - M. Bourdin, sociologue,
 - Mme Herbert, directrice de Côte d'Azur Habitat,
 - M. Thillaud, Président du Directoire de la Société des Aéroports de la Côte d'Azur

En fonction des thèmes et des sujets abordés, le comité permanent de concertation a la faculté d'élargir la participation à ses réunions, soit en procédant aux invitations qu'il considèrera utiles aux débats, soit en prévoyant l'organisation de réunions ouvertes au public.

3 Mode de fonctionnement, calendrier prévisionnel

A partir de présentations introductives sur les thèmes retenus pour la séance, émanant soit des membres du comité, soit de l'EPA, soit d'experts extérieurs (DATAR, universitaires, experts, bureaux d'études,...), le comité pourra débattre de la situation générale et des diverses questions ou points en relation étroite avec le territoire de l'OIN. Il pourra émettre des vœux et proposer certaines orientations à destination de l'EPA, ou d'autres acteurs pouvant être intéressés.

En termes de cadencement, vont être mises en place 4 réunions de réflexion par an du comité dont certaines seront ouvertes au public. A titre indicatif, la liste suivante rassemble des thèmes qui pourraient être traités par le comité :

- Habitat : quels objectifs de mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle et quels modes de réalisation dans les différents secteurs de cohérence de l'Eco-Vallée
- Agriculture : L'équilibre entre urbanité et espaces agricoles et nature dans une opération d'aménagement entre l'estuaire et la confluence
- Formes urbaines et mobilités
- Education, enseignement supérieur, recherche
- Tourisme

L'EPA assurera le secrétariat général du comité afin de garantir sa continuité et l'organisation des travaux. Un comité, composé de cinq membres (soit un par collège) assurera la continuité et l'organisation des travaux du comité.

La première réunion du comité se tiendra en septembre, ce sera une séance destinée à préciser les modalités de fonctionnement du comité et à en établir le programme de travail.